[redacted]

DLP 28-2-96002760
ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



LORRAINE

Bulletin n° 2 du 27 février 1996 — **GRANDES CULTURES**



Colza : sortez vos cuvettes.

Céréales : conditions défavorables au piétin verse.

Maïs : passez vos commandes de trichogrammes.

Réglementation : retrait d'autorisation de vente.

Colza

Cuvettes jaunes à remettre en place

Si vous voulez piéger les premiers charançons de la tige, les cuvettes jaunes doivent être placées dès cette semaine dans les parcelles de colza avant les premiers réchauffements. En période de gel, ajouter un antigel. Rappelons que la base de la cuvette doit se situer au niveau de la partie supérieure de la végétation.

Le charançon des tiges (voir classeur vert) est généralisé à l'ensemble de la Lorraine et a nécessité, ces dernières années, un traitement dans toutes les situations. La période de traitement vous sera communiquée dans nos prochains bulletins.



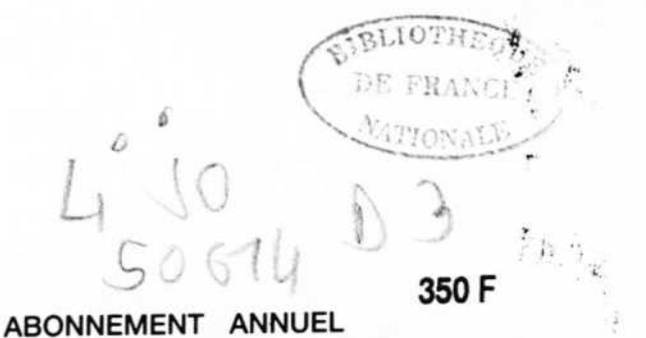
Désherbage de rattrapage

Plusieurs produits peuvent encore contrôler certaines adventices, sans pour autant atteindre des efficacités équivalentes aux interventions d'automne.

Produits	Adventice	Conditions d'emploi
Cent 7 0,4 l	Sanves Ravenelles	- Impérativement avant la reprise de végétation, durant une période froide, y compris sur sol gelé. - Températures > à 5 - 6°C - Eviter tout mélange
Lontrel 100 1 à 1,25 l + huile	Matricaires Chardons	- Du stade C1 à D1 - T° > 10°C
Chrono 1,25 kg	Gaillet	- Du stade C1 à D1 - T° > 10 - 12°C - Eviter les mélanges sauf Lontrel
Antigraminées foliaires	Graminées annuelles ou vivaces	- T° > 10°C

Céréales

Les conditions de l'automne et de l'hiver ont été nettement défavorables au développement des champignons, notamment piétin verse et septoriose. Le modèle de prévision "Top" qui simule les contaminations de piétin verse indique une pression du champignon nettement plus faible qu'en 1995 et nous pouvons déjà affirmer que les attaques de piétin verse en 1996 seront beaucoup plus faibles qu'en 1995 et que les éventuels traitements spécifiques auront peu de chance d'être rentabilisés.



ABONNEMENT ANNUEL 350 F

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507

Maïs

Lutte biologique contre la pyrale

Grâce aux trichogrammes (petits hyménoptères qui pondent dans les oeufs de pyrale et les détruisent), vous pouvez éviter les traitements chimiques. A efficacité égale, la lutte biologique présente plusieurs avantages :
- Respect de la faune utile (coccinelles, syrphes,...)
- Absence totale de toxicité du produit vis-à-vis de l'utilisateur
- Absence de résidus dans le maïs ou l'environnement
- Absence de matériel particulier : vous pouvez traiter à pied, quelles que soient les conditions climatiques, à raison de 3 à 4 ha à l'heure.

Les trichogrammes étant produits durant l'hiver et le printemps et ne pouvant être conservés pour une prochaine campagne, il est important de ne "fabriquer" que la quantité nécessaire mais suffisante. Il est donc important, si vous envisagez d'appliquer cette technique, de passer vos commandes dès maintenant auprès de vos fournisseurs habituels.
Nous vous rappelons que les comptages effectués durant l'automne 1995 montrent une population de pyrale voisine de celle observée l'année précédente. Les secteurs les plus exposés se situent toujours entre Pont-à-Mousson (54) et Nomeny (54), au nord de Lunéville, dans le sud-ouest meusien entre Revigny-sur-Ornain et Gondrecourt-le-château et, enfin, dans la région de Neufchâteau.

Retrait d'autorisation de vente

Pour les produits antiparasitaires à base de dinoterbe, à compter du 09.01.96 pour :
- le désherbage des céréales à paille (Tolkan, DM68,...)
- le désherbage des graminées fourragères
- le désherbage du pois de conserve (Phénoterb)
- le désherbage du haricot.

L'autorisation est maintenue pour le désherbage du maïs (Herbogil), sauf maïs cultivé sur film plastique.
Un délai de six mois est accordé pour permettre l'écoulement des stocks.
